

eurogip



juin 2022
Réf. EUROGIP - 175/F
ISBN 979-10-97358-48-8

2021
Rapport annuel



Abréviations, sigles et acronymes fréquemment utilisés

AT	Accident(s) du travail	CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (16 caisses en région)
ÉPI	Équipement de protection individuelle	CAT/MP	Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (elle fixe les orientations politiques de l'Assurance Maladie - Risques professionnels)
MP	Maladie(s) professionnelle(s)	CGSS	Caisse générale de sécurité sociale (4 caisses dans les DOM)
RPS	Risques psychosociaux	CNAM	Caisse nationale de l'assurance maladie
SST	Santé et sécurité au travail	CNOCT	Conseil national d'orientation des conditions de travail
TMS	Troubles musculosquelettiques	CRAMIF	Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France
		DGT	Direction générale du travail
		DRP	Direction des risques professionnels (au sein de la CNAM)
		EU-OSHA	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
		INRS	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP

Également connue sous le nom de **Branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP)**, l'**Assurance Maladie - Risques professionnels** a pour finalité de promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain en réduisant les AT/MP.

Elle agit au service de plus de 20 millions de salariés dans plus de 2 millions d'entreprises. Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire - Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) et Caisses générales de sécurité sociale (CGSS) - elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle dispose pour cela de leviers d'incitations financières qu'elle peut actionner au bénéfice de la prévention des risques professionnels dans toutes les entreprises y compris pour les travailleurs indépendants.

Au plan national, l'Assurance Maladie - Risques professionnels s'appuie sur l'expertise de deux acteurs qu'elle finance : l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et EUROGIP.

Sommaire

EUROGIP en bref	4
Le mot du directeur	5
Les faits marquants 2021 par activité	
Relations extérieures - Communication	6
Veille et information sur les risques professionnels en Europe.....	7
Études et enquêtes	11
Projets européens	13
Normalisation en santé-sécurité au travail	15
Coordination certification ÉPI et Machines	17

observatoire et centre de ressources

EUROGIP est un observatoire et un centre de ressources sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi que sur l'assurance contre ces risques au niveau européen, voire au-delà.

Il s'appuie sur un solide réseau constitué au fil des années au sein des instances communautaires et des organismes de prévention et d'assurance dans les autres pays.

Sa raison d'être est de contribuer à améliorer la santé et la sécurité au travail. Cela suppose, en amont, d'approfondir les connaissances et d'explorer les meilleurs leviers d'action, en France mais aussi à l'international.

création

1991

statut

EUROGIP est un groupement d'intérêt public constitué au sein de l'Assurance maladie - risques professionnels par la CNAM et l'INRS. Il est principalement financé par le Fonds national de prévention des AT/MP.

équipe

- Pierre BELINGARD
- Marie-Amélie BUFFET
- Saphia FORTASSI
- Raphaël HAEFLINGER
- Christèle HUBERT PUTAUX
- Christine KIEFFER
- Catherine LECOANET
- Isabelle LELEU
- Annarita PIAZZA
- Virginie PLUOT
- Isaure POUSSIELGUE
- Mercedes SELLEM-DELMAR

conseil paritaire

Le Conseil d'administration est composé à parts égales de représentants des salariés et des employeurs désignés par la CAT/MP et par l'INRS.

En 2021

Présidence : Christian Expert
(CFE-CGC)

Vice-Présidence : Daniel BOGUET /
Elise Le GOAZIOU (U2P)

Le mot du *directeur*

2021 a été encore fortement impactée par la crise sanitaire. Pour les équipes d'EUROGIP, qui travaillent essentiellement au sein d'un large réseau français et international, l'adaptation a été de mise : réunions en distanciel, organisation du télétravail, Débats d'EUROGIP pour la 1^{ère} fois en version digitale...

De quoi continuer à être réactif et proactif notamment dans le soutien apporté à la Direction des risques professionnels sur des sujets d'actualité et de poursuivre nos activités fondatrices comme la normalisation en santé-sécurité au travail ou l'information sur les risques professionnels en Europe.

2021 marquait également une date importante pour le Groupement qui fêtait ses 30 ans ! Une accalmie dans le système de restrictions sanitaires a fort opportunément permis de réunir nos partenaires autour d'un moment festif.

L'occasion de revoir beaucoup de celles et ceux qui ont contribué à la création d'EUROGIP en 1991, à la veille de l'ouverture du Marché Unique européen.

Alors créé pour analyser les incidences sur l'assurance et la prévention des risques professionnels du processus européen qui se mettait en place et participer à cette construction, EUROGIP a depuis fortement diversifié ses activités. Les faits marquants 2021 présentés ci-après en sont le reflet.

Raphaël
HAEFLINGER



Apprendre et faire savoir en travaillant en réseau



Une politique de communication et de dialogue auprès de nos partenaires français et européens dans les domaines liés aux risques professionnels permet d'instaurer la confiance en vue d'un travail en réseau, à la base des activités d'EUROGIP.

Relations extérieures - communication : les faits marquants **2021**

Coordination des relations internationales de la Branche AT/MP

Par délégation de la DRP, EUROGIP centralise et diffuse l'information relative aux activités internationales auxquelles participent les acteurs de l'Assurance Risques professionnels française.

Inscrite dans les Statuts du Groupement, cette mission a été réaffirmée en 2019 et figure dans la Convention d'objectifs et de gestion (COG AT/MP) signée entre la Branche et l'État.

Dans ce cadre, EUROGIP est depuis membre de :

- la commission spécialisée n°1 du Conseil national d'orientation sur les conditions de travail (CNOCT) dédiée aux travaux européens ;
- l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) et représente la Branche AT/MP au sein de la Coordination des institutions françaises membres de l'AISS (CIFM AISS).

Forum européen de l'assurance AT/MP

EUROGIP contribue de longue date aux travaux du Forum européen, dont ceux du groupe "Communication". Il a ainsi pris en charge la maintenance et la mise à jour du site Internet, créé le compte twitter du Forum (@EuropeanForum_) et il est le correspondant français pour la publication Forum News depuis le lancement de celle-ci en 1993.

Le site Internet devenant obsolète, une refonte a été validée par les membres du Forum et réalisée en 2021. La DGUV (Allemagne) en a assumé la charge financière et l'AUVA (Autriche) la réalisation technique.

Les faits marquants 2021 par activité

Feuille de route de l'UE sur les agents cancérigènes

La Direction générale du travail (DGT), au nom de la France, est impliquée dans cette feuille de route européenne (*Roadmap on Carcinogens*) pour "Mobiliser les parties prenantes" et plus particulièrement les organismes d'assurance sociale. Elle a ainsi sollicité la DRP qui a proposé à EUROGIP de la représenter pour valoriser les outils SEIRICH et "Risques Chimiques Pros". Le premier vise à évaluer les risques chimiques en entreprise, le second à les prévenir. Il s'agit également de faire un état des lieux de ce qui est proposé dans les autres États membres de l'UE et de mettre en perspective les différents outils disponibles.

Table ronde européenne des Journées nationales des risques professionnels (JNRP)

Dans le cadre de l'organisation des JNRP, la DRP a sollicité EUROGIP pour contacter des intervenants pour la table ronde intitulée : "Regards croisés européens sur la crise sanitaire : dispositifs de prise en charge en AT/MP du Covid-19".

Le Groupement a ainsi identifié les pays les plus représentatifs des dispositions prises, présenté à la DRP les dispositifs respectifs et pris contact avec les représentants des assureurs AT/MP en Allemagne, Belgique, Italie et Finlande. La DRP et EUROGIP ont ensuite collaboré à la préparation des communications avec les intéressés.

EUROSHNET

EUROSHNET est le réseau européen des experts travaillant au sein d'organismes de prévention des risques professionnels en Europe et impliqués dans la normalisation, les essais et la certification.

EUROGIP est membre du Comité de pilotage et du secrétariat permanent.

À ce titre, il a notamment contribué à l'organisation de la 7^e conférence européenne EUROSHNET. Initialement prévue en octobre 2021 sur le thème de l'Intelligence artificielle et de la santé-sécurité au travail, elle se tiendra finalement le 20 octobre 2022 (Paris) en raison de la crise sanitaire. Au programme les questions de confiance, contrôle, éthique, responsabilité juridique et fiabilité technique que pose l'utilisation en toute sécurité de l'IA en parallèle des activités humaines.

L'objectif est de montrer qu'il est nécessaire d'analyser les conséquences potentielles sur le travail, les opportunités ainsi que les risques concernant la SST pour introduire avec succès un système d'IA au travail. Des experts et des acteurs sociaux discuteront enfin de la manière dont la normalisation et les organismes notifiés peuvent jouer un rôle dans la régulation de ces risques et l'amélioration de ces opportunités.

Partager la connaissance sur les risques professionnels en Europe



EUROGIP suit à l'international et plus particulièrement dans l'UE, les sujets liés à la santé-sécurité au travail, la prévention et l'assurance des AT/MP : réglementation, stratégies, normalisation, statistiques, publications, conférences... Il en partage la connaissance à travers divers supports : newsletter, rapports d'enquêtes, notes thématiques, conférences, web...

Veille et information : les faits marquants 2021

Débats d'EUROGIP : prévenir les risques professionnels dans le secteur des soins aux personnes âgées

En raison de la crise sanitaire et du confinement annoncé, les Débats d'EUROGIP initialement prévus en mars 2020 sur le thème de la prévention des risques professionnels dans le secteur des soins aux personnes âgées se sont finalement tenus le 9 mars 2021. La situation sanitaire restant incertaine, la conférence a été organisée en format digital.

Cette édition a été la première depuis 2003 qui ne se déroulait pas en présentiel et sans traduction simultanée vers l'anglais. Elle a suscité 510 inscriptions. Au final, 270 personnes se sont connectées à un moment ou à un autre de la conférence, dont plus de 200 ont suivi la conférence tout au long de la journée.

La donnée la plus significative concerne les quelque 1 345 vues des sept séquences de replay de la conférence postées sur la [chaîne Youtube d'EUROGIP](#).

La conférence était organisée sous forme de tables rondes. Après les mots de bienvenue et une introduction par la Directrice des risques professionnels, Anne Thiebeauld, le plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge 2020-2024 a été présenté par Mme El Khomri, Ancienne ministre du Travail.

Ensuite les tables rondes étaient respectivement consacrées : aux constats, aux approches publiques de prévention face à une surexposition aux risques professionnels, aux leviers d'action pour mieux gérer les risques sur le terrain et au déploiement d'une nouvelle culture de prévention.

Un compte-rendu a été publié dans la foulée de la conférence et les actes, reprenant de façon plus exhaustive les échanges, sont parus en avril 2021.

Les faits marquants 2021 par activité

Publications mises en ligne en 2021

Outre les notes de réflexion à destination de la DRP notamment, les publications suivantes ont été mises en ligne :

Santé et sécurité au travail dans l'UE - Focus sur le cadre stratégique 2021-2027 de la Commission européenne

Réglementation "machines" - Focus sur le projet de règlement destiné à remplacer la directive 2006/42/CE

Statistiques européennes de maladies professionnelles - Focus sur le projet pilote d'Eurostat

Assurance et prévention des risques professionnels pour les gens de mer - Éléments de recherche dans 7 pays européens

EUROGIP Rapport annuel 2020

Activité normalisation de la Branche AT/MP - Extrait du Rapport 2020

Prévenir les risques professionnels dans le secteur des soins aux personnes âgées : 1^{ère} synthèse des Débats d'EUROGIP et Actes des Débats d'EUROGIP 2021

Protéger les travailleurs des abattoirs - Focus sur la loi allemande de 2020

PDP et maintien dans l'emploi : exemple de 4 pays européens

Veille et assistance documentaire sur l'assurance et la prévention des AT/MP

La veille est une composante essentielle des missions d'EUROGIP. Elle consiste à suivre :

- l'actualité au plan communautaire sur des thèmes variés : législation, appels d'offres, normalisation, publications, instances... ;
- les développements relatifs à la prévention et à l'assurance des AT/MP dans les États membres ainsi que les éventuelles modifications structurelles des organismes compétents ;
- les nouveautés en matière de publications, résultats d'enquêtes, manifestations... intéressant les risques professionnels.

Les résultats de la veille servent en interne à alimenter publications et travaux en cours. Parallèlement, EUROGIP répond aux sollicitations externes - Conseil d'administration, CARSAT, employeurs, salariés...- qui l'interrogent sur des thèmes comme la prévention de la désinsertion professionnelle, les maladies multifactorielles, les risques psychosociaux, les TMS, les cancers professionnels, les travailleurs des plateformes... ou des questions d'actualité.

Depuis 2020, le Covid-19 est ainsi devenu un sujet central de veille, tant au niveau assurantiel (critères de reconnaissance, statistiques...) que de la prévention (distanciation sociale, télétravail, ÉPI, RPS, etc.).

Veille normative en santé-sécurité au travail

L'objectif de cette veille spécifique est d'être vigilant sur ces trois points :

- L'émergence de nouveaux sujets ou instances de normalisation telles que celle sur l'Intelligence artificielle ou l'économie circulaire, les projets en cours (dont les enquêtes probatoires) et les mises en révision des normes existantes sur des champs investis ou non.
- Les nouveaux formats de documents normatifs, tels que les accords d'ateliers européens (CWA) ou les AFNOR Spec, élaborés rapidement sans la participation de l'ensemble des parties prenantes concernées, ce qui impose une veille vigilante et, si nécessaire, la participation coordonnée de la Branche AT/MP.
- L'intervention croissante de la normalisation dans des domaines non techniques comme les services à la santé, la gestion des ressources humaines ou les systèmes de management de la SST et l'internationalisation des travaux... Ces évolutions sont autant de défis à relever. La veille sur les normes dans le champ social et sociétal permet à la Branche AT/MP de se positionner le plus en amont du processus.

Les faits marquants 2021 par activité

Sollicitations extérieures et interventions

Sur la base de son expertise, EUROGIP est sollicité pour présenter les résultats de ses travaux, apporter un éclairage européen sur une question d'actualité, mettre en relation les agents de la Branche AT/MP avec des collègues d'autres pays...

Ces sollicitations émanent de différents partenaires et portent sur des sujets variés comme le montrent les exemples ci-dessous pour l'année 2021 :

- Commission sur la sous-déclaration des AT/MP : comparaison entre la France et ses voisins européens en matière de sinistralité, sur les maladies professionnelles et les régimes d'indemnisation.
- Centre national dédié aux Pays-Bas : point sur la situation en France concernant les MP graves causées par des substances dangereuses et leur impact sur la sinistralité. L'objectif de ce pays était d'avoir des éléments chiffrés avant de créer un régime d'indemnisation général pour ces maladies, opérationnel en juillet 2022.
- Enjeux Actions : éclairage sur les statistiques notamment allemandes relatives aux chutes de plain-pied et de hauteur.
- Forum annuel de l'IAIABC (*International Association of Industrial Accident Boards and Commissions*), association américaine regroupant des organismes juridiques d'indemnisation des AT du monde entier et des organisations privées américaines impliquées dans les prestations et l'indemnisation des victimes d'AT : présentation en distanciel des systèmes d'assurance AT/MP en Europe.
- POP TV, chaîne de télévision slovène : interview sur les dispositifs des différents pays européens en matière de reconnaissance du Covid-19 au titre des AT/MP.
- Visite à la CNAM d'une délégation jordanienne, organisée dans le cadre d'un jumelage piloté par Expertise France : représentation de la DRP et présentation des grandes lignes de l'assurance AT/MP française.
- Inspection générale des affaires sociales (IGAS) : recherches sur les éventuels dispositifs étrangers relatifs aux conditions d'accès à certaines professions pour des personnes atteintes de maladies chroniques (diabète, épilepsie et VIH). Le Gouvernement français envisage de revoir les conditions restrictives d'accès à certaines professions pour tenir compte de l'évolution des traitements.
- Direction générale du travail (DGT) : participation au comité de pilotage pour l'organisation d'une conférence dédiée aux cancers professionnels dans le cadre de la Présidence française de l'UE en mars 2022.
- Recherches sur les réglementations allemande et britannique sur la formation à l'aptitude à la conduite en sécurité dans les entreprises et la reconnaissance éventuelle sur leur territoire du Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) français. Les deux pays disposent bien d'une réglementation similaire, mais ne reconnaissent pas la formation française.
- Recherches sur les concentrations moyennes en poussières totales et alvéolaires dans les locaux à pollution spécifique et point sur les valeurs appliquées en Allemagne, les conséquences en cas de dépassement ainsi que les projets en cours sur cette question.
- Conseil national d'orientation des conditions de travail (CNOCT) : présentation du cadre stratégique 2021-2027 de l'UE en santé-sécurité au travail ainsi que d'un point sur la reconnaissance en MP des pathologies plurifactorielles.

Étudier les pratiques de nos voisins européens



Les thèmes d'études répondent le plus souvent à la demande des membres fondateurs d'EUROGIP : la CNAM/DRP et l'INRS. L'objectif est d'apporter un éclairage européen sur une question d'actualité en France. Outre des notes d'opportunité liées à l'actualité, les résultats des études et enquêtes donnent lieu à des publications disponibles sur eurogip.fr.

Études et enquêtes : les faits marquants 2021

Protection sociale et statut professionnel des travailleurs des plateformes

En vue de publier un rapport début 2022, EUROGIP a lancé des recherches sur la protection sociale des travailleurs des plateformes en Europe.

L'objectif est d'analyser le travail de plateforme, ses caractéristiques, les défis posés notamment en termes de conditions de travail et de statut professionnel adéquat, ainsi que d'accès à la protection sociale (y compris en cas d'AT/MP).

Il s'agit d'un sujet très actuel, au vu de la publication par la Commission européenne en décembre 2021 de sa proposition de directive "relative à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre du travail via une plateforme". La Commission souhaiterait notamment introduire, entre autres, une présomption de salariat réfragable pour ces travailleurs et une meilleure protection contre les AT/MP.

Un point concernera enfin les mesures prises au niveau national au cours de ces dernières années dans six pays européens afin de mieux encadrer le travail de plateforme et garantir des droits et protections à cette catégorie de travailleurs.

Gens de mer : éléments de recherche dans 7 pays européens sur l'assurance et la prévention des risques professionnels

L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale des affaires maritimes (IGAM) ont interrogé EUROGIP sur l'organisation de l'assurance AT/MP ainsi que sur la prévention des risques professionnels pour les gens de mer en Europe.

Ces recherches ont fait l'objet d'un rapport qui, outre des références internationales et européennes, présente les éléments de recherche dans sept pays européens : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, République d'Irlande, Italie, Norvège.

Les faits marquants 2021 par activité

Offre de services en prévention dans quatre pays européens

Avec les programmes “TMS Pros” et “Risques chimiques pros” par exemple, l'Assurance Maladie - Risques professionnels développe depuis quelques années des solutions de prévention pour inciter les entreprises à s'engager dans des mesures de prévention et les accompagner dans leur démarche. Elle a demandé à EUROGIP quels étaient les dispositifs similaires chez ses homologues en Europe.

On observe ainsi cette même tendance récente de la part des assureurs AT/MP investis d'une mission de prévention à concevoir des offres de services, à destination en particulier des PME.

EUROGIP s'est donc intéressé au sujet sur quatre pays : Allemagne, Autriche, Espagne et Suisse.

Après une présentation synthétique des prérogatives concrètes des organismes concernés, afin de mieux appréhender leur spécificité au sein de l'offre de prévention, les offres sont décrites. Un point concerne en particulier les outils numériques.

Piloter ou contribuer à des projets financés par l'Union Européenne



EUROGIP répond aux appels d'offres entrant dans son champ de compétences et publiés soit par l'UE (Commission européenne, Eurostat, EU-OSHA, Eurofound...) soit par les pays bénéficiaires de crédits de l'UE. Il réalise aussi des prestations en tant que partie prenante de consortiums européens ou comme sous-traitant d'organismes ayant eux-mêmes répondu auxdits appels d'offres.

Projets européens : les faits marquants **2021**

Contrat "EU-OSHA" sur les TMS

En décembre 2020, l'EU-OSHA a sollicité EUROGIP pour continuer le travail effectué lors d'un précédent contrat (2018-2020) visant à recueillir et intégrer à une base de données des outils et ressources pratiques collectés au niveau international pour mieux faire connaître les troubles musculosquelettiques (TMS) et aider les entreprises à prévenir ces risques.

Le travail, qui a duré toute l'année 2021 pour s'achever fin novembre, a consisté plus particulièrement à rechercher de nouvelles ressources francophones pour ensuite les ajouter à la base de données. Celle-ci est développée notamment dans le cadre de la campagne européenne 2020-2022 de l'EU-OSHA qui est axée sur la prévention des TMS d'origine professionnelle.

Contrat "EU-OSHA" sur les Indicateurs de suivi et de contrôle de la SST

EUROGIP a remporté en octobre 2021 l'appel d'offres de l'EU-OSHA intitulé : "Vue d'ensemble structurée sur les indicateurs des systèmes de suivi et de contrôle de la SST". L'objectif principal du projet, qui a démarré le 15 novembre 2021 pour une durée de 11 mois, est de :

- fournir une vue d'ensemble actualisée de ces indicateurs dans certains pays de l'UE et pays tiers ;
- d'identifier les indicateurs similaires à ceux utilisés dans le baromètre SST de l'EU-OSHA (pour lequel EUROGIP a contribué) ;
- de décrire en détail ceux qui ne sont pas encore utilisés ou qui sont complètement différents des indicateurs du système de l'EU-OSHA.

Les faits marquants 2021 par activité

Nouvelle méthode de recueil des statistiques MP au plan européen

EUROGIP est membre de la “*Task Force EODS*” (*European Occupational Diseases Statistics*) créée par Eurostat début 2017. Celle-ci doit définir une nouvelle méthode de production de statistiques européennes harmonisées relatives aux maladies professionnelles, en vue de fournir des tendances sur les maladies les plus reconnues au niveau européen. Dans la foulée de la réunion organisée avec les experts, un Focus a été publié pour présenter ce nouveau projet.

Parallèlement, EUROGIP a été invité à prendre part à la réunion du groupe “Statistiques européennes Accidents du travail” (ESAW, selon son acronyme en anglais) organisé par Eurostat.

Contribuer aux normes, outils de prévention primaire des risques



Les normes "santé-sécurité au travail" sont des références essentielles pour fabricants et concepteurs afin d'intégrer la prévention dès la conception des produits et lieux de travail. L'Assurance Risques professionnels française, sous la coordination d'EUROGIP, participe à leur élaboration aux plans français, européen ou international, avec l'objectif d'y faire valoir ses points de vue.

Normalisation en santé-sécurité au travail : les faits marquants 2021

Coordination d'un réseau de 70 experts

En 2021, EUROGIP a coordonné l'activité de 70 experts en prévention de la Branche AT/MP¹ (CARSAT, CRAMIF, INRS et EUROGIP) qui ont participé à l'élaboration de normes françaises (au sein de 21 commissions), européennes (29 comités CEN/CENELEC) et internationales (19 comités ISO/CEI) concernant les domaines suivants :

- Sécurité des machines : 30
- Équipements de protection individuelle : 8
- Lieux de travail et ambiances physiques : 25
- Construction : 11
- Problématiques transversales et diverses : 1
- Aspects stratégiques normalisation : 3.

EUROGIP alerte la CNAM et l'INRS sur la création de groupes de travail, le lancement de projets ou les besoins d'experts afin que la Branche AT/MP soit représentée sur des sujets importants pour elle.

Pour aider les experts dans leur mission auprès des bureaux de normalisation, EUROGIP leur apporte toute l'assistance nécessaire : traduction et interprétation, information sur les systèmes de

normalisation, abonnement à des revues linguistiques ou newsletter de la Kan (Allemagne).

"Normabase" est également à leur disposition. Cette base de données regroupe les normes SST (NF, EN et ISO) en cours d'élaboration, les coordonnées des experts et les instances dans lesquelles ils sont inscrits, leurs compétences ainsi que les comptes rendus de réunions de normalisation et les fiches annuelles de suivi des travaux par thème.

En vue de favoriser la cohésion du réseau, une plénière normalisation s'est tenue en présentiel les 25 et 26 novembre 2021, réunissant 40 personnes. Ce fut l'occasion d'échanger autour de thèmes d'actualité et de problématiques communes, tels que l'impact sur les normes de la révision de la Directive machines ou les intérêts et limites des exosquelettes pour la prévention.

Nouveauté en 2021, les participants ont pu prendre part à un atelier sur la négociation dans un contexte interculturel, animé par un organisme de formation professionnel, et suivi d'un jeu de rôle de près de deux heures.

¹ Extrait du rapport annuel 2020 sur l'activité normalisation de la Branche AT/MP : https://eurogip.fr/wp-content/uploads/2021/06/Normalisation_Branche-ATMP-Extrait-RA-2020.pdf

Les faits marquants 2021 par activité

Pilotage stratégique de l'activité

EUROGIP prépare et organise les réunions visant tant les réflexions stratégiques pour l'action normalisation de la Branche AT/MP que les arbitrages en matière de participation aux nouveaux travaux.

En 2021, EUROGIP a exercé son rôle de coordinateur pour l'élaboration des positions et des réponses de la Branche AT/MP dans le cadre des consultations sur des nouveaux sujets, des créations d'instance ou des demandes de normalisation émanant de la Commission européenne. Les consultations ont concerné six projets de normes en enquête publique traitant de la sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.) et deux projets sur les lieux de travail et ambiances physiques.

À noter en 2021 la création d'un nouveau comité technique CEN/CENELEC sur l'Intelligence artificielle, les travaux de révision de la Directive Machines 2006/42/CE, le projet de demande de la Commission européenne ("SReq") pour la production de normes harmonisées sur les "batteries" et sur les ascenseurs.

EUROGIP a maintenu sa capacité à peser dans le consensus normatif et à influencer sur la stratégie normalisation en participant aux instances stratégiques dans lesquelles sont décidées les grandes orientations des programmes de normalisation SST :

- Comités d'Orientations Stratégiques "Santé et Sécurité au Travail" et "Management et Services" d'AFNOR (Association française de normalisation),
- Comité stratégique européen pour la normalisation en SST "CEN SABOHS",
- bureau consultatif du CEN pour la normalisation des machines "Forum machines".

EUROGIP est également membre du "Cercle des coordonnateurs normalisation" d'AFNOR permettant un échange de bonnes pratiques entre représentants de grands groupes et d'administrations.

Ces participations visent à faire valoir le point de vue de la prévention française en normalisation. Elles ont notamment permis de contribuer à produire les orientations stratégiques pour le CoS SST en regard des priorités du PST3 (2016-2021) et de la COG 2018-2022. Par exemple, il était essentiel de faire du lobbying lors de l'écriture de la position du CEN vis-à-vis du projet de révision de la Directive machines ou lors de la mise en chantier de plusieurs accords d'ateliers européens :

- "Protocoles de santé et sécurité pour les établissements et services touristiques - Covid-19"
- "Procédures pour les tests de validation des compétences en matière de sécurité dans les applications de robotique collaborative",
- "Procédures pour les tests de validation pour la sécurité dans l'interaction étroite homme-robot".

Les outils Norm'actions et CObaz Horizon

Norm'actions, document diffusé à près de 280 personnes au sein de la Branche AT/MP, regroupe des informations sur les étapes d'avancement des normes en cours d'élaboration ayant bénéficié d'un travail effectif ou d'une veille active d'experts normalisation de la Branche.

Par ailleurs, courant 2021 "CObaz Horizon" a remplacé le portail Standard WebPort et ouvre désormais l'accès à l'ensemble des normes de la collection AFNOR (NF, NF EN, NF EN ISO et NF ISO) qu'elles soient en vigueur, en projet ou annulées.

Réalisé en partenariat avec les ministères du Travail et de l'Agriculture et édité par l'AFNOR, CObaz Horizon est mis à la disposition des agents et services de documentation des CARSAT/CRAMIF et de l'INRS ainsi que des partenaires sociaux de la Branche qui en font la demande.

Financement de certains travaux

EUROGIP est l'unique interlocuteur des bureaux de normalisation pour toutes les participations de la Branche AT/MP à la normalisation. À ce titre, il a financé les droits d'inscription annuels de 30 experts dans 20 commissions ou groupes de normalisation "Sécurité des machines" gérés par l'Union de normalisation de la mécanique (UNM), ainsi que de 2 experts dans 2 commissions du Bureau de normalisation de l'automobile (BNA).

EUROGIP a apporté un soutien financier aux travaux des commissions de normalisation AFNOR et AFNOR-DELEC (électro-technologies) relevant de ces 5 grands domaines de normalisation - sécurité des machines, équipements de protection individuelle, lieux de travail et ambiances physiques, construction et problématiques transversales - couvrant l'ensemble de sujets de participation des experts de la Branche AT-MP.

Défendre un haut niveau de sécurité des produits certifiés



Par délégation ministérielle (Travail et Agriculture), EUROGIP anime les coordinations françaises des organismes notifiés (O.N.) compétents pour évaluer la conformité des équipements de protection individuelle (ÉPI) et des machines. Les coordinations favorisent une lecture identique des textes communautaires et garantissent un niveau de sécurité élevé aux produits certifiés.

Coordination certification ÉPI et Machines : les faits marquants **2021**

Coordination française ÉPI

EUROGIP a réuni à deux reprises en 2021 la Commission Générale qui regroupe les ministères chargés du Travail, de l'Agriculture et de l'Industrie ainsi que les neuf organismes notifiés (O.N.) couvrant l'ensemble des produits et dispositifs de protection soumis aux procédures d'évaluation de la conformité par tierce partie conformément au Règlement 2016/425.

Ces réunions permettent d'arrêter les positions communes applicables par les organismes français, de préparer les positions françaises à faire valoir au niveau européen et d'échanger sur les décisions prises lors des réunions entre États membres.

Coordination française Machines

Les travaux de révision de la Directive ont continué en 2021. Les O.N. français ont été sollicités pour appuyer l'analyse des autorités nationales sur divers sujets. Une attention toute particulière a été portée sur l'articulation entre le projet de Règlement machines et le projet de réglementation concernant l'intelligence artificielle.

La crise sanitaire a entraîné l'annulation de nombreuses réunions de coordinations ; seules

celles de la Commission Générale ont été maintenues en visioconférence.

Coordination européenne ÉPI

EUROGIP a participé aux réunions du Comité de pilotage et des plénières de la Coordination européenne des organismes notifiés pour les ÉPI au cours desquelles les discussions ont porté sur :

- L'évaluation de la conformité des produits indispensables pour lutter contre la pandémie de Covid-19.
- La révision des RfUs (acronyme anglais pour Fiches de référence pour l'interprétation des règles) et l'élaboration de nouvelles fiches en lien avec les procédures d'évaluation des ÉPI, la revue des attestations et la mise en place des audits de suivi de la production.

Par ailleurs, la coordination française a préparé de nombreux projets de fiches d'interprétation concernant :

- La hiérarchie des documents utilisables par les O.N. dans le cadre de leurs activités : fiche permettant de classer, par ordre d'importance pour l'évaluation de conformité, les ressources pouvant être associées à l'état de l'art (normes harmonisées ou non, spécifications techniques

Les faits marquants 2021 par activité

des fabricants, RFU à leurs différents stades de validations, etc.).

- La possibilité d'avoir des notices d'information dites universelles, visant toute une gamme de produits d'un fabricant : fiche d'interprétation pour éclaircir les informations minimales à fournir à l'utilisateur.
- La procédure simplifiée de renouvellement des attestations : fiche contenant des informations complémentaires concernant l'interprétation des différentes exigences associées et la façon de les mettre en œuvre par les O.N.
- L'accréditation des organismes : grâce au concours du Comité français d'accréditation (COFRAC), des éclaircissements ont pu être obtenus par les O.N. français concernant le traitement de certaines remarques remontées lors des audits.
- Le BREXIT : les O.N. ont fait remonter à la Commission européenne leurs difficultés concernant l'accréditation par l'UKAS (Service d'accréditation du Royaume-Uni) leur permettant de procéder aux évaluations nécessaires pour le territoire anglo-saxon. Une distorsion de concurrence émerge entre organismes anglais (qui ont également été en mesure de se faire notifier sur le territoire européen) et les autres organismes. Le risque est que les fabricants d'ÉPI souhaitant mettre leurs produits sur les marchés britannique et européen souscrivent les prestations d'évaluation de la conformité auprès des seuls organismes anglais, qui font partie des rares à être notifiés pour les deux territoires.

Règlement "machines" destiné à remplacer la directive 2006/42/CE

EUROGIP a réalisé un travail d'analyse des changements majeurs qu'apporterait le nouveau règlement relatif aux machines pour les différents opérateurs économiques et publié un Focus en 2021.

La directive actuelle établit un cadre réglementaire pour assurer la libre circulation des machines au sein du marché intérieur européen ainsi qu'un niveau élevé de protection des utilisateurs et autres personnes exposées.

Différentes études d'impact initiées en 2016 auprès des parties intéressées ont conclu à la nécessité d'améliorer, de simplifier et d'adapter le texte aux besoins du marché. Ainsi la Commission européenne a-t-elle publié le 21 avril 2021 une proposition de règlement sur les machines et produits connexes.

En proposant un règlement, elle évite les lourdeurs liées à la transposition d'une directive. Tous les éléments de la nouvelle réglementation une fois adoptée deviendront en effet directement applicables dans chaque État membre de l'UE. Les discussions, qui ont désormais lieu au niveau du Conseil européen et du Parlement européen, devraient se poursuivre jusqu'au second semestre 2022.

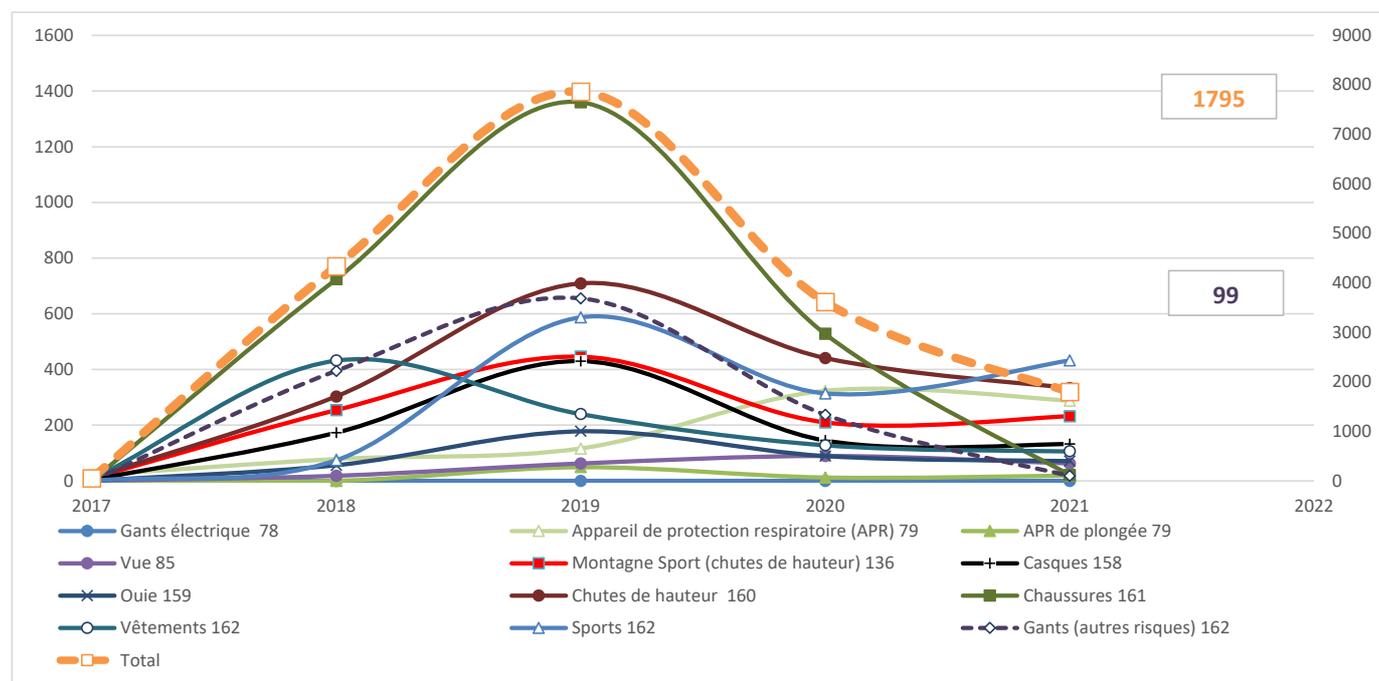
Activité de certification des organismes

EUROGIP a collecté les états des attestations d'examen CE/UE de type délivrées par les O.N. ainsi que les décisions prises dans le cadre des modules C.2 et D au titre du Règlement ÉPI et de l'Annexe X de la Directive Machines (voir page suivante).

Les faits marquants 2021 par activité

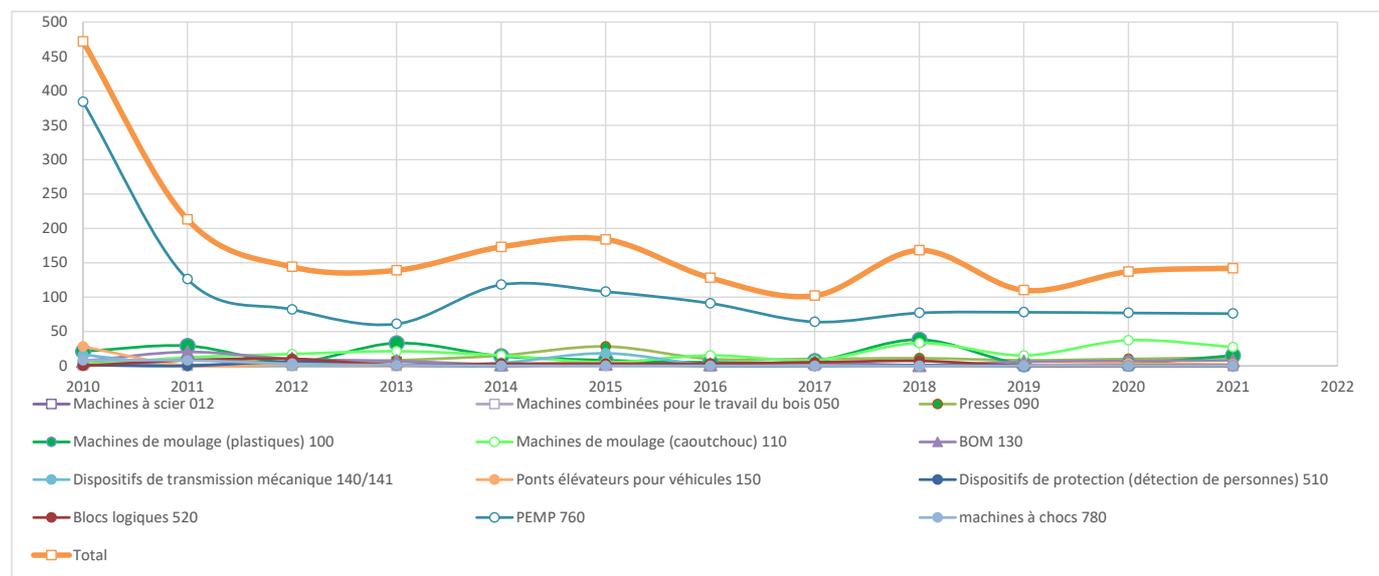
ATTESTATIONS ÉPI

En 2021, 1 795 attestations ÉPI ont été émises, soit un nombre bien inférieur aux années précédentes. Ce phénomène peut s'expliquer partiellement par la crise sanitaire ayant paralysé une grande partie de l'activité depuis 2020.



ATTESTATIONS MACHINES

Le nombre d'attestations délivrées est stable par rapport aux autres années. La crise sanitaire n'a que très peu impacté l'activité, l'essentiel des équipements contrôlés par les organismes notifiés étant fabriqués sur le territoire européen.



EUROGIP, créé en 1991 par l'Assurance
Maladie-Risques professionnels, est un
observatoire et un centre de ressources sur la
prévention et l'assurance des risques
professionnels en Europe.

eurogip.fr

Rapport annuel 2021

Paris : EUROGIP - 175/F

ISBN 979-10-97358-48-8

Paris

Directeur de la publication : Raphaël HAEFLINGER

Relations presse : Isabelle LELEU



51, avenue des Gobelins - 75013 Paris



eurogip.fr

eurogip@eurogip.fr



Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle faite sans le consentement d'EUROGIP est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (art. L 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (art. L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle)